

C O P I E.17
30/19.Cour Permanente de
Justice Internationale.

La Haye, le 17 juin 1920.

Voté B. 56/41/7. AB.

Dejustin
6/3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous accuser réception de Vos dépêches des ^{6/3}25 et ^{6/4}31 mai écoulé. J'ai répondu à cette dernière par mon télégramme No. ^{6/1}44, du 8 juin, dans lequel je Vous informais que les cinq Etats intéressés ayant donné leur assentiment à la publication du Projet uniforme élaboré à la Conférence de la Haye en février 1920, il n'y avait aucun obstacle à ce que ce projet fût divulgué par Vos soins.

J'ajoutais, qu'au contraire j'estimais utile de faire connaître le projet autant que possible. Le Comité désigné par le Conseil de la Société des Nations a, en effet, la tendance de l'ignorer.

La publicité relative à la composition, à la réunion et aux délibérations de ce Comité est soignée par le Secrétariat du Comité, à la tête duquel se trouve, en qualité de Secrétaire-Général, M. A n z i l o t t i, Sous-Secrétaire de la Société des Nations. C'est lui qui a rédigé le communiqué préparatoire qui a paru dans tous les journaux néerlandais et dont je Vous envoie, ci-inclus, un exemplaire en langue française (annexe 1). Ce communiqué donne une énumération des Membres du Comité et des projets présentés jusqu'ici à la Société des Nations. Vous remarquerez avec quelle désinvolture est traité le Projet uniforme, qui figure sous No. 11 comme "Projet de la "Conférence de la Haye, du 16 au 17 février 1920".

Au Département Politique Fédéral,
Division des Affaires Etrangères,

B E R N E.

- 2 -

La notification que les communiqués sur les travaux du Comité seront faits par les soins du Secrétariat de la Conférence, soit du Secrétariat de la Société des Nations, m'a été officiellement faite par la pièce dont Vous trouverez deux copies sous ce pli, et qui est datée du Palais de la Paix, la Haye, le 15 juin 1920 (annexes 2-3).

Hier à quatre heures a eu lieu la première séance du Comité. Elle était publique et avaient été invités à y assister les Membres des Missions Diplomatiques des Puissances appartenant à la Société des Nations, les Membres du Gouvernement néerlandais et d'autres magistrats du pays.

M. van Karnebeek, Ministre des Affaires Etrangères, prit d'abord la parole pour souhaiter la bienvenue aux Membres du Comité et à M. Léon Bourgeois, délégué ici par le Conseil de la Société des Nations pour prononcer le discours d'ouverture des délibérations du Comité. Celui-ci lut ensuite un discours dans lequel il donna l'exposé historique des faits qui avaient amené la désignation du Comité par le Conseil de la ligue. Le sénateur belge, Baron Descamps, que le Conseil a désigné comme Président du Comité, répondit à M. van Karnebeek et à M. L. Bourgeois par une harangue excessivement longue et ennuyeuse, dans laquelle il alla jusqu'à mettre sur la même ligne les deux Conférences de la Paix à la Haye en 1889 et en 1907 avec la récente Conférence de la Paix à Paris ; Cette juxtaposition prouve, à elle seule, avec quelle mentalité ce vieillard de 83 ans aborde l'examen des problèmes soumis aux délibérations du Comité.

J'eus l'occasion de parler assez longuement à M. Bourgeois, qui avait connaissance du Projet uniforme des cinq Etats neutres et qui me dit en être partisan, surtout quant au mode d'élection des juges, ce que je considère comme le point capital de notre Projet, car s'il est permis à des influences

./.

- 3 -

politiques de se faire valoir dans l'élection des juges, la Cour de Justice projetée perd toute valeur et il serait préférable de n'en pas avoir du tout et de rester sur le terrain de l'arbitrage international. C'est ce que comprennent parfaitement MM. Loder (Pays-Bas) et N. Hagerup (Norvège). Nous pouvons compter sur eux pour la défense des principes qui se trouvent consignés dans le Projet uniforme.

D'après les échanges de vues que j'ai eus également avec Lord Phillimore (Grande-Bretagne) et M. Elihu Root (Etats-Unis d'Amérique), je crois pouvoir admettre qu'ils appuieront aussi notre projet, tandis que le délégué italien, M. Busatti et surtout le délégué français M. de Lapradelle qui, au dernier moment, a remplacé le Professeur Weiss dans le Comité, insisteront certainement sur la prépondérance des grandes puissances, même dans le Tribunal à constituer. M. de Lapradelle, notamment, est considéré ici comme étant encore beaucoup trop sous l'impression de la guerre pour pouvoir apporter l'impartialité voulue dans les questions qu'aura à trancher le Comité.

Les tendances de M.M. Adatci (Japon), Altamidara (Espagne) et Fernandez (Brésil) sont trop peu connues pour pouvoir se former, dès à présent, un jugement sur l'attitude qu'ils prendront à la Conférence.

A noter dans le discours de M. Bourgeois le passage d'après lequel le Conseil de la Société des Nations serait disposé à examiner avec bienveillance les propositions que le Comité pourrait lui soumettre, le cas échéant, pour étendre les compétences de la Cour au-delà de celles que lui attribue le Pacte. Cette déclaration a été retenue avec la plus vive satisfaction par les partisans du Projet uniforme qui, ainsi que vous le savez, donnent à la Cour des compétences plus étendues que celles prévues par le Pacte. C'est une déclaration dont M. Loder m'a dit qu'il ne manquerait pas de se prévaloir au cours des débats du Comité.

./.

- 4 -

La presse néerlandaise a publié de nombreux articles à l'occasion de la réunion du Comité à la Haye. Elle a, entre autres, rappelé les deux arbitrages internationaux encore pendants: celui concernant le différend qui s'est élevé entre l'Espagne, la France et la Grande-Bretagne, d'une part, et le Portugal d'autre part, au sujet de la saisie des biens religieux au Portugal, et celui relatif aux créances et aux réclamations françaises contre le Pérou. Dans le Tribunal appelé à trancher le premier différend siège M. Lardy, ancien Ministre de Suisse à Paris et celui qui doit décider du deuxième est présidé par M. Picot, Président du Tribunal Fédéral suisse (annexe 4)

Le Comité siègera le matin seulement, "afin, ainsi que me le disait un de ses Membres, "d'avoir l'après-midi pour étudier les questions". Il paraît donc que ces Messieurs, quoique désignés depuis plusieurs mois, n'ont pas encore trouvé le temps de se préparer et d'étudier les projets présentés à la Société. Dans ces circonstances, la Conférence pourra durer de cinq à six semaines.

Il va sans dire que je resterai en contact aussi suivi que le permettent les affaires courantes de la Légation avec les Membres du Comité que je connais particulièrement, afin d'être à même de Vous fournir des renseignements sur la marche des délibérations, car il est probable que les communiqués officiels du Secrétariat ne diront rien de particulièrement intéressant.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les nouvelles assurances de ma haute considération .

Le Ministre de Suisse aux Pays-Bas:

Sig.: CARLIN.

*2 Pensées
in die by Tosni*

4 annexes.

2

C O P I E.

Société des Nations.

League of Nations.

Le Secrétaire-Général du Comité Consultatif de Juristes pour une Cour Permanente de Justice Internationale a l'honneur de présenter ses respects à M. le Ministre de Suisse à la Haye et de l'informer que le Gouvernement Hollandais a consenti à permettre l'utilisation de la station de télégraphie sans fil de Scheveningue, pour la transmission des communiqués officiels que la commission désire publier concernant ses travaux. Ces communiqués commenceront le mercredi 16 juin à 6 heures environ du soir, après la session d'ouverture. Ils ne contiendront pas plus de 600 mots et auront un rayon de 1800. Ils seront adressés pareillement à ceux envoyés de la Conférence Internationale du Travail à Washington, savoir "Comité Consultatif de la Société des Nations, Cour Permanente de Justice Internationale, pour délivrer au Ministère des Affaires Etrangères et à la presse". Il est à espérer que cette manière de distribuer les nouvelles au sujet des problèmes et des progrès de la création de cette Cour Internationale sera favorable et au Ministère des Affaires Etrangères et à la presse des états membres de la Société et que les différentes stations officielles de télégraphie sans fil recevront et distribueront ces communiqués.

Palais de la Paix, La Haye
15 juin 1920.

Pour copie conforme, la Haye,
le 17 juin 1920.

